

**SAGE - Contrat de Rivière  
du bassin de l'Ouche**

**Commission « gestion quantitative »**

*Jeudi 10 janvier 2008  
16h00 Mairie de Longvic*

**Compte-rendu**

Etaient présents :

Madame Christine DURNERIN – Présidente de la CLE – syndicats d'aménagement de rivières  
Monsieur Luc JOLIET – 2<sup>ème</sup> vice-Président – maire de Tart l'Abbaye  
Madame Michèle GUSHEMANN – Préfecture de Côte d'Or  
Mademoiselle Céline VIEILLARD – membre – Etat / Etablissements Publics  
Monsieur Gabriel MOULIN – Conseiller Général – Canton de Bligny-sur-Ouche  
Monsieur Noël CHAFFONGEAND – adjoint au maire de Longvic  
Monsieur Etienne FLAMAND – association des propriétaires et gestionnaires de barrages  
Monsieur Bernard ROUGETET – Syndicat de l'Ouche inférieure  
Monsieur Laurent MONNOT – Lyonnaise des Eaux  
Mademoiselle Muriel CHAUVET – Syndicat Mixte du Dijonnais  
Monsieur Bernard PAUTET – Chambre d'Agriculture de Côte d'Or  
Monsieur Bernard GEVREY – membre - usagers  
Monsieur Bernard ANGININ – membre – Etat / Etablissements Publics  
Madame Martine PETIT – DDE / Prévention des Risques  
Madame Hélène MOUCADEAU – DDAF / Police de l'Eau  
Mademoiselle Carole SIMONOT – DDASS / Santé – Environnement  
Monsieur Pascal VIART – SMEABOA – chargé de mission SAGE / Contrat de rivière  
Monsieur Romain GARRAUT – SMEABOA – technicien de rivière

Absents excusés :

Monsieur Maurice BORNET – membre – syndicats d'aménagement de rivières  
Madame Cathy HEDIEUX – membre – usagers  
Madame TENENBAUM – Conseil Régional

Madame Christine DURNERIN, Présidente de la CLE, ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation de la commission
- Présentation de la phase « Etat des lieux »
- Proposition de déclinaison du thème
- Définition des objectifs
- Calendrier des réunions

### **Installation de la commission**

Madame DURNERIN rappelle que les commissions thématiques sont constituées sur proposition du bureau de la CLE. En complément des membres qui ont demandé leur participation à l'une ou l'autre des commissions, le bureau a souhaité associer les membres les plus représentatifs de la problématique traitée. Après avoir donné lecture de la liste proposée des membres de la commission, Madame DURNERIN demande si les membres présents ont des remarques à formuler ou des propositions complémentaires. En l'absence de remarques, la liste des membres est validée. Madame DURNERIN précise que les commissions restent ouvertes à toute personne légitime pouvant contribuer à l'élaboration du SAGE.

La commission doit être présidée par un membre de la CLE. De l'avis général et sur préconisation de Madame GUSCHEMANN, il est proposé que ce soit un membre du collège des élus qui soit responsable de la commission en vue de l'appropriation de la démarche. Monsieur JOLIET accepte dans la mesure où il sera assisté par le chargé de mission dans la préparation des documents et des réunions. La candidature de Monsieur JOLIET (vice-président de la CLE) au poste de responsable de la commission « gestion quantitative » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Présentation de la phase « Etat des lieux »**

La phase « état des lieux » a pour objectif l'établissement d'un document de synthèse relatif à la problématique « quantité ». Ce document devra présenter l'ensemble des problématiques et usages et mettre en évidence les liens entre eux. L'état des lieux consiste donc en un bilan des connaissances de la situation pour chaque problématique (inondations, prélèvements, écosystèmes...). Il convient cependant de limiter les champs d'investigations afin de ne pas anticiper sur le travail d'autres commissions (exemple : captages = gestion quantitative, périmètres de protection = gestion qualitative).

Le déroulement de l'état des lieux est décliné en plusieurs étapes :

- Inventaire bibliographique
- Synthèse des études
- Etudes complémentaires éventuelles
- Synthèse générale

## **Proposition de déclinaison du thème**

Afin d'être le plus exhaustif, la thématique « gestion quantitative » est déclinée en plusieurs sous-domaines :

- Sous-domaine 1 eaux de surface :  
Hydrologie, inondations, étiages, ouvrages, prélèvements/rejets, eaux pluviales
- Sous-domaine 2 eaux souterraines :  
Connaissances, prélèvements, exploitation de la ressource

Cette déclinaison est approuvée par la commission et pourra être complétée au fur et à mesure de l'élaboration de l'état des lieux.

## **Définition des objectifs**

Madame DURNERIN précise que l'objectif final du SAGE sur la gestion quantitative sera l'établissement de règles de répartition de la ressource puisque « le règlement du SAGE pourra prévoir la répartition en pourcentage, entre les différents utilisateurs, du volume disponible des masses d'eau superficielles et souterraines (décret n° 2007-1213 du 10 août 2007) ». Ainsi, la qualité de l'état des lieux sera déterminante pour la rédaction du règlement du SAGE.

A la suite de la présentation de Madame DURNERIN, le débat est ouvert.

Monsieur MONNOT indique que la Lyonnaise des Eaux dispose de nombreuses données et qu'il sera nécessaire de préciser la nature et la forme de l'information à transmettre. Le volume de données pouvant être très important, il propose la mise en place d'un lien vers une base de données existante plutôt que la création d'une nouvelle base.

La Chambre d'Agriculture et la DDAF disposent peut-être des mêmes données, il conviendra de faire un point.

Afin de ne pas faire de recherches inutiles dans la bibliographie, l'inventaire effectué dans le cadre du Défi Ouche sera communiqué à chaque membre de la commission, à chacun de compléter l'inventaire dans son domaine.

Madame PETIT propose que les services de l'état étudient la possibilité de produire un « porté à connaissance » global et synthétique. A défaut, chaque service apportera une contribution individuelle qui sera mise en commun lors des réunions du comité technique.

Le débat aborde la forme des données à fournir. Monsieur VIART rappelle que chaque membre est co-constructeur du futur SAGE. Il revient également à chaque professionnel de proposer la forme de communication la plus pertinente en fonction des besoins de l'état des lieux. En terme de support, la voie informatique sera privilégiée (sur support ou de manière dématérialisée) pour faciliter le traitement et l'échange d'informations. Au-delà de ces précisions, les rapports de synthèse seront privilégiés, le SMEABOA n'ayant pas vocation à se substituer aux services pour le traitement des données mais à organiser la synthèse des informations (propos abondé par Monsieur MOULIN).

### **Calendrier des réunions**

La prochaine période électorale sera peu propice aux réunions publiques. Le comité technique prendra donc le relais dans l'attente de la reconstitution de la CLE et de ses organes. Le chargé de mission présentera un rapport d'étape aux membres du bureau début mars 2008.

La séance est levée à 18h15.

Le responsable de la commission  
« Gestion Quantitative »

Luc JOLIET